



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 FEVRIER 2010

Le mercredi 3 février 2010, à 21 heures, le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents :

M. Arnaud FOUBERT, M. Bruno FORTIER, Mme Réjane ESTIER, Mme Sophie CLAUS, M. Michel ETIENNE, Mme Dominique FAIVRE, Mme Françoise MICHOT, Mme Josy TORLET, M. Francis LEFEVRE, M. Gérard BELLEMERE, Mme Mireille MONTREUIL, Mme Françoise LUZZI, Mme Anne LLAGONNE, Mme Françoise BARDOULA, M. Arnaud GIRAUDON, Mme Tonia VIVIEN, M. Yannick BREAVOINE, M. Gautier JEANNOT, Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Jacques ZAJDA, Mme Françoise DE CAEZEMAEKER, M. Yazid TOUNSI, M. Sylvain DUBOIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Luc SALMON (pouvoir à M. LEFEVRE) Mme Chantal DELAPLACE (pouvoir à Mme LLAGONNE), M. Saïd IBNEDAHY (pouvoir à M. FORTIER), Mme Florence HARMANT (pouvoir à M. FURET), M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT (pouvoir à M. HELARY), Mme Anke MEUNIER (pouvoir à Mme CLAUS), M. Ludwig FOSSE (pouvoir à Mme ESTIER).

Mme Francine BARDOULA est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des délibérations du 9 décembre 2009

AFFAIRES GENERALES

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Modification des commissions municipales
3. Adoption de la Charte du Conseil des sages

AFFAIRES FINANCIERES

4. Débat d'orientation budgétaire
5. Demandes de subventions DGE
6. Demande de subvention FIPD
7. Demande de subvention ADEME

AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL

8. Modification du tableau des emplois

AFFAIRES TECHNIQUES

9. Adhésion ATMO PICARDIE
10. Avenant au marché de location de flotte véhicules

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Information sur la Charte d'entretien des espaces publics

Les annexes sont consultables à la direction générale des services

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : MONSIEUR SYLVAIN DUBOIS

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L 270 du code électoral qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Vu la démission de Madame Laure DE BOULOIS, 16^{ème} sur la liste « S'ENGAGER ET TENIR », reçue en mairie le 10 décembre 2009,

Le siège vacant a été proposé à Monsieur Sylvain DUBOIS, 17^{ème} sur la même liste.

Son acceptation écrite a été reçue le 4 janvier 2010 en mairie.

Monsieur le Maire déclare donc Monsieur Sylvain DUBOIS, installé dans ses fonctions de Conseiller municipal et l'invite à prendre place au sein de l'Assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir pris acte, accueille ce nouveau membre.

2. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES MODIFICATION SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions de formation des commissions municipales chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,

Vu la délibération du 9 octobre 2009 relative à la composition des commissions permanentes,

Vu la délibération de ce jour relative à l'installation de Monsieur Sylvain DUBOIS, nouveau conseiller municipal issu de la liste « S'ENGAGER ET TENIR »,

Considérant les souhaits de Monsieur Sylvain DUBOIS, de siéger au sein des commissions Scolaire-Jeunesse et Culture-Animation,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de nommer Monsieur Sylvain DUBOIS au sein des commissions :
 - Scolaire-Jeunesse
 - Culture-Animation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les propositions du rapporteur. 6 abstentions : Mme HOFFMANN, Mme LA SADE, Mme HARMANT (pouvoir à M. FURET), M. HELARY, M. FURET, M. JUMEAUCOURT (pouvoir à M. HELARY).

La liste des membres des commissions est ainsi établie comme suit :

COMMISSION AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Bruno Fortier
Réjane ESTIER
Françoise MICHOT
Chantal DELAPLACE

Anne LLAGONNE
Arnaud GIRAUDON
Yannick BREAVOINE
Françoise DAMART DE CAEZEMAEKER
Florence HARMANT
Pierre-Marie JUMEAUCOURT

COMMISSION CADRE DE VIE

Réjane Estier

Jean-Luc SALMON
Dominique FAIVRE
Josy TORLET
Gérard BELLEMERE
Francine BARDOULA
Arnaud GIRAUDON
Yannick BREAVOINE
Christine HOFFMANN
Jean-Yves HELARY

COMMISSION SCOLAIRE-JEUNESSE :

Sophie CLAUS

Francis LEFEVRE
Mireille MONTREUIL
Anne LLAGONNE
Tonia VIVIEN
Yannick BREAVOINE
Saïd IBNEDAHBY
Yazid TOUNSI
Claire-Marie LA SADE
Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Sylvain DUBOIS

COMMISSION AFFAIRES GENERALES – SECURITE

Michel ETIENNE

Francis LEFEVRE
Réjane ESTIER
Gérard BELLEMERE
Mireille MONTREUIL
Françoise LUZZI
Jacques ZAJDA
Ludwig FOSSE
Jérôme FURET
Florence HARMANT
Gautier JEANNOT

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Dominique FAIVRE

Bruno FORTIER
Sophie CLAUS
Gérard BELLEMÈRE
Mireille MONTREUIL
Françoise LUZZI
Anke MEUNIER
Françoise DAMART DE CAEZEMAEKER
Christine HOFFMANN

COMMISSION CULTURE-ANIMATION :

Josy TORLET

Jean-Luc SALMON

Michel ETIENNE

Françoise MICHOT

Françoise LUZZI

Francine BARDOULA

Tonia VIVIEN

Anke MEUNIER

Jérôme FURET

Claire-Marie LA SADE

Sylvain DUBOIS

3. ADOPTION DE LA CHARTE DU CONSEIL DES SAGES

Rapporteur : M. ETIENNE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-2 relatif aux Comités consultatifs,

Vu l'article 10 du règlement intérieur du Conseil municipal stipulant que la composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal,

Considérant le souhait de la Municipalité d'associer la population crépinoise âgée de plus de soixante-cinq ans à la gestion municipale en lui donnant un moyen de s'exprimer mais aussi d'agir, dans le cadre des textes susmentionnés,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la création d'un Conseil des Sages
- d'adopter la charte du Conseil des Sages jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et 1 voix contre (M. JEANNOT) les propositions du rapporteur.

6 abstentions : Mme HOFFMANN, Mme LA SADE, Mme HARMANT (pouvoir à M. FURET), M. HELARY, M. FURET, M. JUMEAUCOURT (pouvoir à M. HELARY).

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : M. le Maire

Le débat d'orientations budgétaires est la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale.

Sa tenue est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Elle a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et n'est suivie d'aucun vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération qui prend acte de sa tenue afin que le représentant de l'État, chargé du contrôle des actes des collectivités locales, puisse s'assurer du respect de la loi.

Il apporte un éclairage d'ensemble sur l'environnement dans lequel le budget communal s'inscrit et sur les grandes masses financières de celui-ci (ressources fiscales, dotations de l'état, dette, fonctionnement, politique d'investissement).

Il permet ainsi au Conseil municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les étapes suivantes seront faites en commissions, qui auront pour rôle d'affiner les propositions et de les hiérarchiser. Sur ces bases, un projet de budget sera établi par les services municipaux.

En parallèle, le compte administratif sera rapproché des Comptes du receveur, afin de valider les résultats.

Le 31 mars, le Conseil municipal sera appelé à approuver le compte administratif 2009 et à adopter le budget 2010 ainsi que le taux des taxes.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1 – Une croissance mondiale en récession ou au mieux atone

L'année 2009 fut marquée par un contexte de crise économique entraînant à la baisse l'ensemble des secteurs. A l'origine de la crise (« subprime ») en 2007, aux Etats-Unis, le secteur bancaire international a bénéficié de l'aide publique dont l'objectif était d'en limiter certains effets.

L'activité économique s'est contractée en 2009 à -2,6% du produit intérieur brut (PIB) dans le monde. Un rebond est néanmoins prévu aux Etats-Unis de l'ordre de +2.2%.

En Europe, le repli constaté en 2009 est de -3,9% du PIB. La reprise est attendue aux alentours de 1% en 2010.

En France, la croissance a suivi la tendance internationale en atteignant -2,2 % du PIB sur l'ensemble de l'année passée. Les prévisions économiques tablent sur une reprise de la croissance de l'ordre de 0,2 à 2%, voire 2,5% en 2010.

L'investissement productif amplifie le constat dressé par un recul de presque 7% par rapport 2008, qui s'est traduit par d'importants déstockages. Les prévisions pour l'année 2010 permettent d'estimer une tendance à la reprise de l'ordre de +0,8%, quasi identique à celle de la consommation des ménages qui progresserait de +0,7% en 2010 contre +0,6% en 2009.

Les taux directeurs des principales banques sont passés en-dessous de 2%. Ramené à 1% en fin d'année 2009, la Banque Centrale Européenne (BCE) ne devrait pas remonter son taux au-delà de 1,5% en 2010, afin de limiter l'inflation dans la zone euro. L'incertitude reste entière en ce qui concerne la tendance des taux longs en 2010.

A contrario, la crise a trouvé une légère atténuation dans le caractère contenu de la hausse des prix des produits pétroliers et des matières premières. L'indice des prix à la consommation s'élevait à +0,7% en 2009, contre +1,6% en 2008. En 2010, l'inflation pourrait s'approcher du taux de 2008.

2 – Les effets de la crise sur les finances publiques

Une dégradation des comptes publics (Etat, sécurité sociale et Collectivités territoriales) s'est avérée nécessaire en 2009, notamment, en raison du soutien des finances publiques à l'économie nationale par le biais des mesures du plan de relance qui impactent à la fois les dépenses et les recettes.

Le plan de relance représente un effort de 38,6 milliards € en 2009 pour l'Etat. Les collectivités se sont elles aussi impliquées dans le plan de relance : la moitié des communes, 90 départements et 23 régions ont signé des conventions avec l'Etat. L'effort attendu en 2009 était de 54 milliards € d'investissements publics.

Sur le plan des recettes, les prélèvements obligatoires ont été diminués de 2,1 points de PIB pour s'établir aux alentours de 40% en 2009, du fait des mesures du plan de relance concernant la diminution de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés ou encore la baisse partielle de la TVA.

En 2010, cette tendance devrait se confirmer par la réforme de la taxe professionnelle (TP) qui aboutira à une diminution des prélèvements obligatoires sur les entreprises de 12 milliards €.

Le contexte économique ainsi que l'effort d'investissement du pays concernent aussi les finances locales.

L'impact de la crise sur les collectivités territoriales induit une baisse de leurs ressources du fait de la diminution de l'activité économique (droits de mutation : -26%) malgré une hausse de la pression fiscale de l'ordre de 3,4%. Les dotations de l'Etat ont cru à un rythme de 2,2%.

L'Etat confirme sa volonté d'imposer que les dépenses publiques locales ne progressent que sur un rythme inférieur aux recettes afin d'atteindre l'équilibre en 2012.

La loi de programmation des finances publiques 2009-2012 a fixé l'objectif d'un taux de croissance en volume de +1% en moyenne annuelle pour toutes administrations publiques confondues. Avant la crise entre 1998 et 2007, cette moyenne était de +2,25%.

La loi de finances 2010 confirme l'orientation arrêtée précédemment : l'évolution des dépenses publiques doit prendre en considération la baisse relative des recettes publiques.

Pour 2010, l'Etat prévoit une évolution de 0% en volume de ses dépenses, parmi lesquelles figurent l'une des principales recettes des Collectivité sous formes de dotations ou concours. Leur hausse sera limitée à l'inflation prévisionnelle de +1,2%.

Dans ce cadre, le gouvernement maintient aussi la maîtrise du taux de prélèvements obligatoires (réforme de la TP) et le souhait de réformer la fiscalité locale notamment par la modernisation des valeurs locatives cadastrales.

3- Conséquences sur la vie économique locale et sur la ville

Sur le plan social et humain, la Ville a été marquée en 2009 par la fermeture annoncée de l'entreprise SODIMATEX et les difficultés rencontrées par d'autres entreprises du même secteur d'activité qui avant la réforme de la TP auraient entraîné une perte fiscale pour CREPY-EN-VALOIS, mais signifie aussi et surtout la perte de leur emploi pour plus d'une centaine de salariés, dont un certain nombre de crépynois.

En ce qui concerne les recettes, cette situation économique, du fait de la réforme de la TP en 2010, ne se traduira pas dans les recettes de fonctionnement, puisque l'Etat assurera pour cette année relais le versement d'une compensation qui sera égale au produit de TP perçu en 2009.

Les droits de mutation enregistrés sur CREPY-EN-VALOIS, bien que non encore transmis par les services de l'enregistrement des Hypothèques, devraient connaître une baisse liée à la diminution probable du nombre de transactions immobilières en valeur ou en volume.

4- Impacts liés la démographie crépynoise

Au 1^{er} janvier 2010, la nouvelle statistique fait passer la population de Crépy-en-Valois de 14.582 habitants en 2006 à 14.461 en 2007, contre 14.704 habitants en 1999.

La baisse constatée est de -0,83% entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2007.

Ceci est le fait de l'accélération de la décohabitation, nécessitant la construction annuelle d'environ 60 logements pour maintenir le même niveau de population.

C'est pourquoi le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en décembre 2007 prévoit dans ses orientations une augmentation sensible des constructions. Dans ce cadre, différents projets de promotion immobilière ont été réalisés ces dernières années : 330 logements construits depuis 2007, 147 logements en cours (permis de construire délivré) et 3 permis de construire en cours d'instruction représentant 95 logements. Ce rythme doit permettre dans deux à trois ans de dépasser le seuil statistique des 15.000 habitants pour l'INSEE.

II - LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

La loi de finances 2010 fixe l'évolution des concours financiers de l'Etat à hauteur de +1,2 % dans leur ensemble.

L'augmentation ne concerne cependant que certaines dotations, lesquelles progressent à un rythme moins élevé que les années précédentes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progresse de 0,6%.
- La réforme annoncée fin 2008 de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a été finalement reportée.
Son montant reste gelé, au niveau de celui de 2008 et 2009, pour les communes de plus de 10.000 habitants. Les critères d'éligibilité permettent à notre ville d'en bénéficier en 2010.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural sont gelées à leur niveau 2009, pour 2010.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et les propriétés non bâties est fixée à +1,20% en 2010,
- Cette année sera une année de transition pour la taxe professionnelle (TP). La réforme de la TP n'entrera en vigueur qu'en 2011 pour les collectivités territoriales. Notre commune percevra une TP identique à l'année précédente alors qu'en 2009 l'activité économique des entreprises aurait pu avoir des conséquences négatives sur nos recettes.

III - LES FINANCES DE LA COMMUNE

La Ville a augmenté son niveau de prestation en 2009, grâce à l'effort fiscal demandé aux crépynois, mais aussi aux efforts de gestion des services communaux qui ont permis de redonner de l'air au budget principal, en dégagant un résultat de fonctionnement supérieur de près de 1 M € de plus qu'en 2008.

Inscrite dans le plan de relance, la Ville n'a pu atteindre ses objectifs d'investissement en raison, essentiellement, des négociations n'ayant pu aboutir dans les temps pour les acquisitions auprès de la SNCF et de RFF des terrains de l'ancienne cour de marchandises de la gare.

Les orientations pour le budget 2010 s'inscriront dans la continuité des études et projets lancés en 2009, avec, notamment, l'aménagement urbain du secteur de la gare qui affectera le budget général et le budget assainissement, la fin de la réhabilitation de la salle de sports

Gérard de Nerval, ou encore la réalisation des voies des Erables et de la Sablonnière dans le quartier Campus.

Le budget assainissement a, en 2009, connu une pause en terme d'investissement qui a été l'occasion d'intégrer dans les comptes les intérêts courus non échus de la dette.

La Ville a reçu, ainsi que d'autres communes, une demande rétroactive de l'Agence de l'Eau relative à la redevance de pollution domestique, pour une somme de 642.691 €, qui porte sur la consommation des années 1999 à 2007.

Ce rappel fait porter des incertitudes financières importantes. L'Union des Maires de l'Oise a interpellé l'agence et le ministère sur ce sujet.

Le budget eau a, en 2009, été mis à contribution pour l'exécution du programme de remplacement des branchements en plomb. Cet effort, imposé par la loi avec une échéance en 2013, continuera et s'accélèrera en 2010.

Enfin, le budget de la Zone industrielle supporte toujours un stock de terrains, qui en raison de la crise économique, notamment, n'a pas trouvé rapidement preneur, induisant un déficit lié en partie au remboursement de l'emprunt.

1 - Les ressources fiscales et autres produits

Les recettes fiscales affectées au budget général.

Ces recettes de fonctionnement sont constituées de la taxe professionnelle payée par les entreprises présentes sur le territoire communal, de la taxe d'habitation payée par les habitants, et des taxes sur le foncier bâti payée par les propriétaires des bâtisses et sur le foncier non-bâti payé par les propriétaires de terrain non bâti.

Rappel des taux d'imposition communaux

	TH	TF	TFNB	TP
Crépy-en-Valois	12,10	27,76	72,91	13,95

Evolution du produit des impôts communaux vis-à-vis de l'indice INSEE de la consommation

(hors rôles supplémentaires) Les taxes sont exprimées en K€ (milliers d'euros)

Année	TH	Evolution/ an	TF	Evolution/ an	TFNB	Evolution/ an	TP	Evolution/ an	Total)	Evolutio n/an
2007	1 422	1,17%	3 441	-2,08%	77,36	13,99%	2 989	1,29%	7 929	-0,12%
2008	1 482	4,21%	3 536	2,76%	67,63	-12,58%	3 059	2,35%	8 144	2,72%
2009	1 751	18,18%	3 914	10,71%	67,95	0,48%	3 233	5,70%	8 967	10,10%
Progression sur la période		23,15%		13,76%		-12,17%		8,18%		13,09%

En 2009, la Ville a adapté ses moyens financiers à ses ambitions, en procédant notamment à un réajustement de ses taux de fiscalité, restés inchangés depuis 13 ans.

En 2010 le niveau de la fiscalité sera **maintenu au niveau de 2009**. Les seules augmentations des produits attendus étant celles des bases fixées par la loi de finances à +1,2% pour les taxes ménages (TH, TF et TFNB).

Par ailleurs certaines recettes de fonctionnement seront en baisse en 2010, notamment :

- la redevance versée par SITA au titre de l'exploitation de son site de stockage de déchets (113.000 € perçus en 2009) en raison de la fermeture du site pour travaux.
- la baisse prévisible des droits de mutation, pour laquelle aucune précision n'a pu être fournie par les services fiscaux.
- les recettes d'entrée piscine, il est vrai nettement compensées par une baisse des dépenses (charges liées au personnel, à l'énergie et l'eau) ramenées au niveau du fonds de concours, équivalent à 200.000 € en année pleine.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'effort réalisé en 2009 sera poursuivi en 2010. Ainsi, les charges à caractère général (chapitre 011) devraient pouvoir être inscrites dans le budget 2010 à un niveau légèrement inférieur d'environ 3 à 4% par rapport à celui du budget 2009.

De même concernant les charges de personnel, la Ville continuera son effort de maîtrise de ses dépenses en poursuivant l'optimisation de l'organisation des services et des fonctions d'encadrement, avec comme objectif de cadrage une enveloppe de crédits, GVT compris, inférieure d'environ 1% à celle inscrite au BP 2009. Par ailleurs, des mesures d'augmentation des prestations au personnel seront mises à l'étude en 2010 pour d'éventuelles applications en fin d'année (adhésion CNAS en maintenant le niveau local des amicales, chèques repas,...).

Les recettes affectées aux services de l'eau, de l'assainissement et au budget de la zone industrielle

Les recettes de fonctionnement des autres budgets ne reposent pas sur la fiscalité.

Ces budgets dits de « Service Public Industriel et Commercial » (SPIC) pour l'assainissement et l'eau potable ou de lotissement pour la zone industrielle sont alimentés par des recettes propres, distinctes de l'impôt et de celles du budget général.

Les produits du service de l'assainissement

	2007	2008	2009
Participation raccordement égout	65 801,80 €	64 412,00 €	86 081,88 €
Produit de la redevance	784 028,54 €	853 912,16 €	886 948,98 €

Source : Comptes administratifs

Les produits du service de l'eau potable

	2007	2008	2009
Produit de la redevance	377 212,69 €	363 530,11 €	382 194,83 €

Source : Comptes administratifs

Les redevances d'assainissement et d'eau potable sont fixées par le Conseil Municipal.

Stables respectivement depuis le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2004, elles ont été réévaluées à partir du 1^{er} juillet 2009.

Le produit de ces redevances a globalement augmenté sur la période, bien que la consommation d'eau par abonné se stabilise à un peu moins de 120 m³ par an, qui représente la moyenne nationale reconnue.

Il est à noter que ces produits sont versés par le délégataire de service public à la Ville de manière trimestrielle ou semestrielle qui engendre un décalage par rapport à l'enregistrement des comptes dont l'arrêt est fixé au 31 décembre de l'année considérée. Ceci explique les fluctuations de recettes d'une année sur l'autre.

Sur le plan des dépenses, le budget assainissement a connu une pause en investissement, liée au report des travaux prévus boulevard Victor Hugo. Le budget de fonctionnement reste lui tributaire d'un important remboursement d'intérêts d'emprunt en 2009 (403.273,58 €) lié aux investissements passés. Enfin, l'amortissement des biens s'élève à 414.932,89 € de dépense de fonctionnement transféré en recettes d'investissement.

En 2010, devra être prise en compte la demande de l'Agence de l'eau au titre de moins-perçus relatifs à la redevance pollution sur la période 1999-2007.

L'agence réclame à la Ville une somme de 642.691 €.

Cette somme importante correspond en fait au décalage sur plusieurs années entre les sommes attendues sur estimation par l'agence de l'eau et la réalité des versements en fonction des consommations effectives d'eau. Les modalités très complexes de calcul de cette redevance pollution, et l'absence de rappel par l'agence de l'eau conduisent aujourd'hui à cette situation inextricable car sans commune mesure avec les moyens du budget du service de l'eau.

Un grand nombre de collectivités sont concernées par ce problème.

En lien avec la SAUR, la Ville étudie la meilleure manière de contester ou de négocier cette demande de l'Agence de l'Eau.

Concernant l'investissement, le budget de l'eau potable a été mis à contribution dans le cadre de l'accélération du programme de remplacement des branchements en plomb sur le territoire communal. Ce programme se poursuivra jusqu'en 2013, date de l'échéance légale. Les principales dépenses de fonctionnement en 2009 ont été l'achat d'eau en gros au Syndicat d'Auger-Saint-Vincent pour 9.319,67 € ; l'amortissement des biens pour 95.213,05 € et le remboursement des intérêts d'emprunt pour 34.500 €.

Les produits de la zone industrielle

	2007	2008	2009
Produit des ventes de terrains aménagés	92 134,59 €	239 641,66 €	122 255,09 €

Source : Comptes administratifs

Le coût du stock de terrains de la zone industrielle

	2007	2008	2009
Coût du stock de terrains aménagés	2 033 285,67 €	2 800 877,67 €	2 659 026,34 €

Source : Comptes administratifs

Les recettes de la zone industrielle proviennent principalement de la vente du stock de terrains aménagés. Par rapport aux prévisions de vente prévues en 2009, plusieurs acquéreurs pressentis n'ont pas donné suite en raison des conditions extrêmement difficiles pour les entreprises depuis quelques mois.

2 - La dette

La structure de la dette permet d'atténuer les effets des variations des taux d'intérêt.

La dette du budget général est composée pour moitié de produits à taux fixe et pour moitié de produits à taux variable.

La dette des budgets eau, assainissement et zone industrielle est davantage composée de produits à taux fixe.

Le montant d'emprunt sur le budget général a été limité en 2008 à 1 M€ au lieu des 1,5 M€ prévus initialement, il a été de 1,420 M€ en 2009, conformément à l'inscription au BP, et inférieur au remboursement de capital de 1,562 M€.

Afin de poursuivre l'effort de désendettement de la Ville, comme sur ces deux dernières années, le montant d'emprunt à inscrire en 2010 sera inférieur au remboursement prévu de capital de dette (1,358 M€ en 2010), hors projet d'aménagement des terrains SNCF et RFF du boulevard Victor Hugo.

Ce projet urbain bénéficiera en effet d'un financement particulier, actuellement à l'étude avec la Caisse des Dépôts et Consignation.

En vue de sa réalisation, la Ville devra en effet acquérir dans un premier temps un hectare de terrain, dont la majeure partie (tout sauf la bande de terrain nécessaire pour procéder au réaménagement urbain du boulevard Victor Hugo) sera revendue par lots :

- La Ville vendra sous 3 à 6 mois à la SEMIVAL le foncier nécessaire au projet de construction de 40 logements sociaux pour jeunes accédant à l'emploi.
- Puis elle cédera dans l'année à une structure adéquate (associant la SEMIVAL, les exploitants et divers investisseurs) le terrain servant le projet « cinéma – centre de loisirs – commerces ».
- Ensuite, il restera un foncier qui pourra être cédé dès que possible à un promoteur pour construction d'une trentaine d'appartements destinés à l'accession à la propriété.

Le produit financier étudié est possible du fait de l'existence du programme de logements sociaux qui sera mis en œuvre par la SEMIVAL. Il couvrira pour la Ville l'ensemble des acquisitions foncières, ainsi que certains travaux.

Il s'agit d'un montage financier particulièrement adapté, puisqu'il autorise un différé d'amortissement du capital sur 14 années, période pendant laquelle l'emprunteur ne règle que les intérêts d'emprunt, à un taux proche de celui du livret A.

Les remboursements de capital se font sans frais et à tout moment à l'initiative du vendeur. Ainsi, à l'issue des opérations, la Ville aura remboursé par anticipation plus de 80% de la dette contractée pour cette acquisition foncière.

**Budget Ville - Évolution de la dette en capital et du montant de l'endettement
par habitant (au 31/12) - Base population évoluant selon données INSEE**

Dette au 31/12 de l'année	2007	2008		2009		
Dette Budget Ville en €	15 752 950,84	15 097 651,19		14 955 457,45		
Population	14 704	14 704	14 582	14 704	14 582	14 461
Dette par habitant	1 071,34 €	1 026,77 €	1 035,36 €	1 017,10 €	1 025,61 €	1 034,19 €

Source : Budgets communaux

Capital de dette restant dû par budget

Dette au 31/12 en €	2007	2008	2009
Budget Ville	15 752 950,84	15 097 651,19	14 955 457,45
Budget Assainissement	8 548 400,36	8 648 515,43	8 170 627,87
Budget Eau	113 094,32	80 587,38	66 666,65
Budget Zone industrielle	1 330 176,45	1 560 275,60	1 221 560,15
TOTAL	25 744 621,97	25 387 029,60	24 414 312,12

Le montant annuel des intérêts d'emprunt payés par la Ville suit l'évolution de la dette en capital au 1^{er} Janvier et sera donc en diminution en 2010.

3 - L'évolution de l'épargne de gestion et de la capacité d'autofinancement

De 2003 à 2007, les dépenses ont augmenté plus vite que les recettes, créant ainsi un effet « ciseau ». Le résultat purement comptable est donc en constante diminution. Grâce à la conjugaison d'une diminution des dépenses, des efforts de gestion et de l'augmentation des recettes due notamment à la revalorisation des taux, l'année 2009 voit la fin de l'effet ciseau.

Les chiffres 2009 sont ici estimés et doivent être validés au moment du vote du compte administratif après rapprochement des écritures du comptable public.

Évolution du résultat comptable :

Total des budgets	2007	2008	2009	Evolution 2009/2007
Produits	21 121 687	23 435 988	21 193 660	0,34%
Charges	19 882 359	22 274 979	19 354 787	-2,65%
Résultat	1 239 328	1 161 009	1 838 873	48,38%

Budget Ville	2007	2008	2009	Evolution 2009/2007
Produits	16 857 989	18 749 260	16 718 774	-0,83%
Charges	16 082 708	18 293 655	15 448 851	-3,94%
Résultat	775 280	455 605	1 269 922	63,80%

Assainissement	2007	2008	2009	Evolution 2009/2007
Produits	1 215 224	1 153 266	1 191 920	-1,92%
Charges	896 520	805 149	901 197	0,52%
Résultat	318 704	348 117	290 723	-8,78%

Eau potable	2007	2008	2009	Evolution 2009/2007
Produits	398 778	387 756	406 495	1,94%
Charges	125 432	129 125	138 982	10,80%
Résultat	273 346	258 630	267 513	-2,13%

Zone Industrielle	2007	2008	2009	Evolution 2009/2007
Produits	2 649 697	3 145 706	2 876 472	8,56%
Charges	2 777 699	3 047 050	2 865 756	3,17%
Résultat	-128 002	98 657	10 715	108,37%

Cette évolution est confirmée par les évolutions de la CAF brute et de la CAF nette.

L'évolution de la CAF brute du budget principal ramenée à l'habitant peut être comparée aux évolutions nationales :

Budget Ville	2007 (14.704 habitants)	2008 (14.704 habitants)	2009 (14.582 habitants)
CAF brute en K€	1 370	1 243	1 950
CAF brute/habitant en € au niveau Ville	93	85	134
CAF brute/habitant en € au niveau National	182	168	-
Recettes de fonctionnement en K€ (hors excédent reporté)	16 858	18 749	16 719
CAF brute/recettes	8,20%	6,63%	11,66%
CAF nette en K€	-608	-412	388

Source : Service Finances, Budgets communaux et Comptabilité Publique

4 - L'évolution des dépenses de fonctionnement

Par poste, les dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement, mais restent néanmoins inférieures aux moyennes nationales et départementales par habitant, sauf pour deux :

- les charges financières sont supérieures car très liées au niveau d'endettement de la ville.
- les subventions versées sont toujours plus élevées.

Le montant net (dépenses - atténuations de charges) des dépenses de personnel par habitant reste sensiblement inférieur aux moyennes des communes de même strate démographique.

IV - LES PERSPECTIVES POUR 2010

Les valeurs des tableaux suivants données pour les 4 budgets par le service Finances restent encore à valider, et peuvent donc différer des chiffres qui paraîtront au compte administratif lorsque celui-ci sera définitivement arrêté.

Les chiffres donnent néanmoins une réelle idée des grands équilibres.

1 - Le budget principal de la Ville

Budget principal	Dépenses de fonctionnement 2009
002: Résultat ou déficit de fonctionnement reporté	
011: Charges à caractère général	3 354 136,06
012: Charges de personnel et assimilées	8 492 471,56
022: Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00
023: Virement à la section d'investissement	0,00
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	682 212,81
65: Charges de gestion courante	2 334 478,11
66: Charges financières	580 994,05
67: Charges exceptionnelles	4 558,88
Total	15 448 851,47
Budget principal	Recettes de fonctionnement 2009
002: Résultat de fonctionnement reporté	
013: Atténuations de charges	181 060,20
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	491 215,61
70: Produits des services, du domaine	873 718,26
73: Impôts et taxes	9 710 851,30
74: Dotations et participations	5 175 771,47
75: Autres produits de gestion courante	201 950,12
76: PRODUITS FINANCIERS	63,50
77: Produits exceptionnels	84 143,43
Total	16 718 773,89

En 2010, l'objectif commencé en 2009 de maîtrise des **dépenses de fonctionnement** sera poursuivi, avec des charges à caractère général (011) revues en-deçà de 4 M€, et des charges de personnel (012) contenues.

L'incertitude demeure quant à l'évolution des prix de l'énergie et ses répercussions sur les charges communales malgré l'important programme de travaux d'économie d'énergie réalisé en 2009, et qui sera poursuivi cette année.

Les subventions versées par la Commune restent un poste important et seront optimisées mais maintenues à chaque fois que cela est nécessaire. Nos efforts devront être partagés par nos partenaires.

En 2010 comme en 2009, l'objectif est de dégager une capacité d'autofinancement supérieure à la moyenne des années précédentes traduisant la volonté de la Municipalité d'œuvrer pour l'avenir en mobilisant l'effort fiscal plus sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Budget principal	Dépenses d'investissement 2009
001: Solde d'exécution n-1	
020: Dépenses imprévues	0
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	491 215,61
041: Opérations patrimoniales	0,00
16: Emprunts & dettes	1 562 224,27
20: Immobilisations incorporelles	85 196,08
21: Immobilisations corporelles	319 031,89
23: Immobilisations en cours	2 111 349,65
Total	4 569 017,50
Budget principal	Recettes d'investissement 2009
001: Solde d'exécution n-1	0
021: Virement de la section de fonctionnement	0
024: Produit des cessions et immobilisations	0
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	682 212,81
041: Opérations patrimoniales	0,00
10: Dotations et fonds divers	1 519 007,48
13: Subventions d'investissement	513 549,50
16: Emprunts & dettes	1 421 806,78
20: Immobilisations incorporelles	49 991,10
23: Immobilisations en cours	0,00
Total	4 186 567,67

Concernant les recettes d'investissement, la Ville aura recours en 2010 à l'emprunt, ainsi qu'aux subventions des partenaires des communes que sont l'Etat, la Région et le Département.

Un certain nombre de cessions patrimoniales seront également étudiées, notamment la vente de la maison Margottin, du local nu que possède la Ville dans un immeuble de la nouvelle résidence des Lys du Valois, des terrains du lotissement des Iris, éventuellement d'autres opportunités à venir. Mais il n'est pas question de céder la « maison Jeanne d'Arc », un programme minimum d'investissement conservatoire y sera d'ailleurs entrepris.

L'évolution des dépenses d'équipement

Dans le cadre d'une nécessaire maîtrise de l'encours de dette, la moyenne des dépenses annuelles d'équipement sur les trois dernières années se situe aux environs de 3,5 millions d'euros.

Evolution du montant annuel des dépenses d'équipement (travaux en régie inclus)

	CA 2007	CA 2008	CA 2009
En M€	3 225 697,37	4 278 501,29	3 005 786,55

Le budget d'investissements 2010 sera inférieur à celui de 2009, car il ne pourra plus profiter de l'aubaine du plan de relance sur le FCTVA.

Les recettes DGE, ainsi que les subventions du Conseil général et du Conseil régional sont à affiner. De même le virement de la section de fonctionnement dépend encore des travaux cités ci-dessus.

2 - Le budget assainissement

Budget assainissement		Dépenses de fonctionnement 2009	
002: Résultat ou déficit de fonctionnement reporté			0,00
011: Charges à caractère général			82 990,08
023: Virement à la section d'investissement			0,00
042: Opérations d'ordre transfert entre sections			414 932,89
66: Charges financières			403 273,58
		Total	901 196,55
Budget assainissement		Recettes de fonctionnement 2009	
002: Résultat de fonctionnement reporté			0,00
042: Opérations d'ordre transfert entre sections			114 441,76
70: Produits des services, du domaine			973 030,86
74: Dotations et participations			11 605,00
75: Autres produits de gestion courante			92 842,00
		Total	1 191 919,62

Les produits de fonctionnement sont la redevance d'assainissement, pour sa partie communale et les primes versées par l'Agence de l'eau : prime d'épuration et prime d'amélioration de la qualité d'exploitation (AQUEX).

L'effort d'intégration des intérêts courus non échus (ICNE) au budget 2009 est désormais pérenne.

Le remboursement d'intérêts d'emprunt sera en deçà de 300 000 € en 2010, ICNE compris.

L'incertitude concerne la somme de 642 691 € réclamée par l'Agence de l'eau, dont l'affectation définitive au budget assainissement nécessite d'être confirmée. Cette somme pourrait concerner le budget eau potable.

Budget assainissement		Dépenses d'investissement 2009	
001: Solde d'exécution n-1			0,00
040: Opérations d'ordre transfert entre sections			114 441,76
16: Emprunts & dettes			477 887,56
23: Immobilisations en cours			124 295,00
27: Autres immobilisations financières			24 361,82
		Total	740 986,14
Budget assainissement		Recettes d'investissement 2009	
001: Solde d'exécution n-1			0,00
040: Opérations d'ordre transfert entre sections			414 932,89
10: Dotations et fonds divers			397 070,63
13: Subventions d'investissement			72 029,00
16: Emprunts & dettes			0,00
27: Autres immobilisations financières			196 578,48

Concernant les recettes d'investissement, la Ville aura recours pour l'assainissement en 2010 à l'emprunt, ainsi qu'aux subventions de l'Agence de l'Eau, mais aussi du Département.

Les travaux prévus en 2009 qui n'ont pas été réalisés, seront reportés en 2010.

La relative pause en 2009 dans l'investissement sur ce budget assainissement a permis de stabiliser ses résultats financiers.

Dans la limite de l'autofinancement dégagé, un emprunt, dont le montant reste à déterminer, servira à réaliser les travaux d'assainissement du projet du boulevard Victor Hugo.

L'évolution des dépenses d'équipement

L'encours de dette sur le budget assainissement reste élevé. Il correspond aux nombreux travaux de mise en conformité du système d'assainissement collectif (station d'épuration et réseaux) sur les 5 dernières années.

Afin de répondre à ses obligations légales (Directive Eau résiduaire urbaine et Loi sur l'eau) et à ses ambitions écologiques, l'effort d'investissement de CREPY-EN-VALOIS nécessite une continuité.

3 - Le budget eau

Budget eau	Dépenses de fonctionnement 2009
002: Résultat ou déficit de fonctionnement reporté	0,00
011: Charges à caractère général	9 319,67
023: Virement à la section d'investissement	0,00
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	95 213,05
66: Charges financières	34 449,34
Total	138 982,06
Budget eau	Recettes de fonctionnement 2009
002: Résultat de fonctionnement reporté	0
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 689,00
70: Produits des services, du domaine	403 805,56
Total	406 494,56

La recette de fonctionnement est constituée de la redevance d'eau potable, pour sa partie communale.

Les dépenses sont liées aux dotations aux amortissements et au remboursement des intérêts d'emprunt.

Comme pour le budget assainissement, l'incertitude concerne la somme de 642 691 € réclamée par l'Agence de l'eau, dont l'affectation définitive au budget eau potable nécessite d'être confirmée.

Budget eau	Dépenses d'investissement 2009
001: Solde d'exécution n-1	0

020: Dépenses imprévues	0
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 689,00
16: Emprunts & dettes	13 920,73
21: Immobilisations corporelles	0,00
23: Immobilisations en cours	187 714,37
27: Autres immobilisations financières	36 792,03
Total	241 116,13

Budget eau	Recettes d'investissement 2009
001: Solde d'exécution n-1	0
021: Virement de la section de fonctionnement	0
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	95 213,05
10: Dotations et fonds divers	249 600,43
13: Subventions d'investissement	0,00
16: Emprunts & dettes	0,00
27: Autres immobilisations financières	71 928,41
Total	416 741,89

Concernant les recettes d'investissement, la Ville aura recours en 2010 à l'emprunt, ainsi qu'aux subventions de l'Agence de l'Eau, mais aussi du Département.

Dans la limite de l'autofinancement dégagé, un emprunt, dont le montant reste à déterminer, servira à réaliser les travaux de retrait de branchements plomb, dont l'échéance est fixée à 2013.

L'évolution des dépenses d'équipement

L'encours de dette sur le budget assainissement est limité.

L'année 2010 accentuera l'effort réalisé en 2009 concernant le retrait des branchements en plomb.

4 - Le budget zone industrielle

Budget ZI	Dépenses de fonctionnement 2009
002: Résultat ou déficit de fonctionnement reporté	0,00
011: Charges à caractère général	95 579,72
022: Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00
023: Virement à la section d'investissement	0,00
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 659 491,10
043 : Opérations d'ordre intérieur au fonctionnement	55 342,81
65: Charges de gestion courante	0,00
66: Charges financières	55 342,81
67: Charges exceptionnelles	0,00
Total	2 865 756,44
Budget ZI	Recettes de fonctionnement 2009
002: Résultat de fonctionnement reporté	0,00
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 659 026,34
043 : Opérations d'ordre intérieur au fonctionnement	55 342,81

70: Produits des services, du domaine	122 255,09
74: Dotations et participations	0,00
75: Autres produits de gestion courante	39 847,54
77: Produits exceptionnels	0,00
Total	2 876 471,78

La recette de fonctionnement est constituée du produit des ventes de terrains aménagés par la Collectivité, dont le stock s'élève, en 2009, à plus de 2,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement consistent à acquérir des terrains et y réaliser les travaux de viabilisation nécessaires, ainsi que de rembourser les intérêts de la dette.

Budget ZI	Dépenses d'investissement 2009
001: Solde d'exécution n-1	0,00
010: Stocks	0,00
020: Dépenses imprévues	0,00
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 659 026,34
16: Emprunts & dettes	339 955,45
Total	2 998 981,79
Budget ZI	Recettes d'investissement 2009
001: Solde d'exécution n-1	0,00
010: Stocks	0,00
021: Virement de la section de fonctionnement	0,00
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 659 491,10
10: Dotations et fonds divers	0,00
13: Subventions d'investissement	0,00
16: Emprunts & dettes	0,00
Total	2 659 491,10

Les perspectives pour 2010 sont la poursuite de la vente des terrains du lotissement n°6, et la cession éventuelle à un aménageur (après une étude commerciale) des terrains déjà acquis en vue de la réalisation d'un projet d'ensemble en entrée de ville (RD25) pour la zone commerciale.

V - LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement en 2010 devraient se situer à un niveau d'environ 4M€. Outre les études déjà lancées et en cours de réalisation (Plan global de déplacement et Approche Environnementale de l'Urbanisme), un certain nombre d'études sont nécessaires à la suite des décisions municipales et devront être envisagées en 2010 :

- Mission d'assistance à la mise en place d'un Agenda 21
- Etude ZPPAUP et secteur sauvegardé
- Etude commerciale sur l'ensemble de la ville et servant au FISAC
- Diagnostic accessibilité des bâtiments communaux
- Diagnostic éclairage public
- Mission de conseil d'orientation énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux
- Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) pour les projets « Musée » et « Saint-Arnoul »

Les dépenses d'investissement 2010 porteront notamment sur des opérations jugées prioritaires, telles que l'effacement des réseaux et l'assainissement du boulevard Victor Hugo, la réalisation de deux voiries essentielles dans le quartier Campus, la fin de la réhabilitation de la salle de sport Nerval et de ses vestiaires (afin de permettre son transfert, logique au regard des compétences, à la Communauté de Communes du Pays de Valois),

l'aménagement et mise en sécurité du site de l'ancienne piscine, dont le bâtiment, obsolète, devra être détruit,...

Sans anticiper sur les commissions qui pourront fixer les priorités, peuvent également être citées : l'obligation du rond-point préalable à la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la nouvelle zone commerciale, la mise aux normes de la salle des fêtes de la rue Nationale, la réfection de la piste d'athlétisme, les aménagements et l'accessibilité de l'hôtel de ville, la réfection de la toiture du château de Geresme aujourd'hui cantine scolaire, le début de la mise en place de lignes de bus (aménagement des arrêts) vues dans le plan de déplacement global.

D'autres opérations, plus modestes mais répondant à une attente justifiée des usagers et de la population, telles que les travaux liés à la qualité de notre environnement et à la continuité des travaux vus avec la commission d'accessibilité, seront réalisées.

En 2010, sera poursuivi l'effort en matière d'équipement informatique dans un objectif de modernisation des services et du site de la mairie et de développement des télé-procédures et systèmes de dématérialisation.

Pour le reste, les investissements d'équipement nécessaires à l'entretien du patrimoine existant seront effectués au vu des critères suivants :

- résolutions de problèmes de sécurité
- économies de fonctionnement et d'énergie
- amélioration de l'accessibilité
- continuité des services
- approche environnementale durable

Le projet d'aménagement du boulevard Victor Hugo et des abords de la gare, comprenant également le projet de cinéma de centre ville (4 salles) jouxtant une zone de loisirs (Bowling Jeu Laser et commerces adaptés), ainsi que de l'habitat, notamment social sera poursuivi, le scénario privilégié restant celui de l'acquisition, auprès de la SNCF et de RFF, des terrains de l'ancienne cour de marchandises de la gare, dans un premier temps par la Ville, qui ne gardera à terme que l'assiette utile aux aménagements urbains.

Ce projet devrait être mené avec le soutien de partenaires privés, de la SEMIVAL et de la CDC qui met à disposition un système de financement bien adapté.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DGE 2010

Rapporteur : Francis LEFEVRE

L'Etat soutient l'effort d'investissement des communes au travers de la dotation globale d'équipement (DGE), en définissant, chaque année, des domaines prioritaires d'intervention, ainsi que les secteurs et modalités de financement retenus.

A ce titre, et conformément à la demande de Monsieur le Préfet de l'Oise, la Ville de Crépy-en-Valois présente ses dossiers classés par ordre de priorité.

Les coûts d'objectif sont calés sur les plafonds subventionnables (sauf projet effacement de réseaux boulevard Victor Hugo).

1/ Economie d'énergie

Nature des travaux = travaux d'économie d'énergie réalisés sur les bâtiments publics (Menuiseries double vitrage, isolation toiture, éclairage....)

Taux = 40%

Plafond = 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	170.000 €
Subvention DGE attendue	68.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	102.000 €

2/ Cadre de Vie

Nature des travaux = effacement de réseaux Boulevard Victor Hugo.

Taux = 40%

Plafond = 150.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	188.500 €
Subvention DGE attendue	60.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	128.500 €

3/ Equipements publics

Nature des travaux = Travaux divers d'aménagement dans les locaux scolaires et bâtiments communaux (toiture, électricité, mises aux normes, locaux de stockage...)

Taux = 40%

Plafond = 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	170.000 €
Subvention DGE attendue	68.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	102.000 €

4/ Eau potable

Nature des travaux = Renouvellement des branchements plomb.

Taux = 40%

Plafond = 120.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	120.000 €
Subvention DGE attendue	48.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	72.000 €

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la liste des opérations soumises à l'attention de Monsieur le Préfet pour l'obtention de subventions au titre de la DGE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions DGE au titre de chacun des projets ci-dessus détaillés, et pour les montants de subvention auxquels ils sont éligibles ;
- de préciser que les crédits nécessaires au financement des opérations concernées seront inscrits au budget de l'exercice 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les propositions du rapporteur.

6 abstentions : Mme HOFFMANN, Mme LA SADE, Mme HARMANT (pouvoir à M. FURET), M. HELARY, M. FURET, M. JUMEAUCOURT (pouvoir à M. HELARY).

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD 2010

Rapporteur : Michel ETIENNE

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois d'étendre son dispositif de vidéo-protection en équipant les abords du Lycée Jean Monnet, des salles de sports Quentin et Cruyppenninck, et du centre aquatique intercommunal,

Considérant que le montant de l'opération s'élève à 41.239,57 €/HT,

Considérant que ces opérations peuvent être aidées financièrement par l'Etat à hauteur de 50 % au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès des autorités préfectorales.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de solliciter l'Etat, au titre du FIPD pour une subvention à hauteur de 50 % pour l'opération d'installation de vidéo-protection susmentionnée,
- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les propositions du rapporteur. 7 abstentions : Mme HOFFMANN, Mme LA SADE, Mme HARMANT (pouvoir à M. FURET), M. HELARY, M. FURET, M. JUMEAUCOURT (pouvoir à M. HELARY), M. DUBOIS

7. CONSEIL EN ORIENTATION ENERGETIQUE DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET A L'ADEME

Rapporteur : Mme Dominique FAIVRE

Vu la délibération du 15 mai 2009, relative à l'engagement d'une étude de Conseil en Orientation Energétique,

Considérant la nécessité de faire réaliser cette étude sur la totalité des bâtiments communaux, et non seulement sur les principaux bâtiments comme envisagé initialement,

Considérant la consultation menée pour l'attribution de cette étude, le devis le moins disant s'établissant à un montant de 41.270 €/HT,

Considérant que la Région Picardie et l'ADEME peuvent subventionner cette opération à hauteur de 70 %, selon le plan de financement joint en annexe.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Picardie et de l'ADEME à hauteur de 70 % pour cette opération,
- de préciser que cette opération ne pourra être réalisée qu'après réception d'un accord pour l'obtention de la subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : M. ETIENNE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant les différents besoins de création et suppression de postes, liés :

- aux recrutements par voie de mutation sur les grades d'attaché territorial, de chef de service de police municipale et d'agent de maîtrise :
- à la promotion d'un agent, lauréat du concours interne, sur le grade d'agent de maîtrise,
- aux départs en retraite de trois agents

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

La suppression de :

- 1 poste de chef de police municipale à compter du 1^{er} janvier 2010
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 15 février 2010
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} avril 2010
- 1 poste de technicien supérieur principal à compter du 1^{er} mars 2010
- 1 poste d'ingénieur à compter du 18 février 2010

La création de :

- 1 poste de chef de service de police municipale de classe normale à compter du 1^{er} janvier 2010
- 1 poste d'agent de maîtrise à compter du 15 février 2010
- 1 poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} mars 2010
- 1 poste d'attaché à compter du 18 février 2010

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64111.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

9. ADHESION A L'ATMO DE PICARDIE

Rapporteur : Dominique FAIVRE

Considérant le souhait de la Ville de Crépy-en-Valois d'adhérer à l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Picardie (ATMO PICARDIE),

Cette adhésion permettra à la Ville de bénéficier de la réalisation de la campagne de surveillance de la qualité de l'air sur son territoire, moyennant la fourniture d'un espace sécurisé et de l'électricité nécessaire.

La Ville sera destinataire des comptes rendus détaillés des mesures enregistrées.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de décider l'adhésion de la Ville à l'association ATMO PICARDIE, moyennant le versement de la cotisation annuelle, pour un montant fixé à 150 € pour 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

10. AVENANT AU MARCHE DE LOCATION FLOTTE AUTOMOBILE

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

Vu le marché de location de véhicules, conclu avec la société RENAULT, autorisé par délibération du 27 janvier 2005,

Considérant la consultation infructueuse lancée par la Ville en vue du renouvellement de ce contrat arrivant à échéance en 2010 (date de restitution des véhicules s'échelonnant entre mars et mai 2010) et la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres ouvert,

En accord avec le loueur, il est proposé de prolonger par avenant la mise à disposition des véhicules, moyennant le versement du même loyer, jusqu'au 15 novembre 2010.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 12 janvier 2010 pour la prolongation du marché pour une durée de 6 mois supplémentaires.

L'avenant ci-joint définit les conditions de cette prolongation du contrat de location de longue durée.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à conclure avec la société RENAULT, ayant pour effet de prolonger la durée du marché jusqu'au 15 novembre 2010 ;
- de décider que le loyer financier de chaque véhicule conservé au-delà de la date initiale prévue pour sa restitution continuera d'être versé par la Ville au titulaire du marché, jusqu'à restitution définitive du véhicule, soit au plus tard le 15 novembre 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les propositions du rapporteur.

6 abstentions : Mme HOFFMANN, Mme LA SADE, Mme HARMANT (pouvoir à M. FURET), M. HELARY, M. FURET, M. JUMEAUCOURT (pouvoir à M. HELARY).

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

60/2009 – VENTE D'UN PHOTOCOPIEUR

Considérant que la Ville est en possession de photocopieurs qui ne servent plus et qu'elle souhaite permettre aux associations et entreprises de Crépy-en-Valois de s'installer dans des conditions optimum,

Un accord est passé avec l'entreprise IMMO-ENERGIES, récemment installée à Crépy-en-Valois, dans le BIL n°5, pour l'achat d'un photocopieur au prix de 320 €/TTC.

61/2009 – CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL « AXEL »

Considérant que le contrat de maintenance et d'assistance du progiciel « AXEL », qui concerne la facturation des services à la population et de la comptabilité, arrive à échéance, Un renouvellement du contrat est signé avec la société TEAM NET, à effet au 1^{er} janvier 2010, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2010.

Le montant total de la maintenance et d'une licence supplémentaire est de 2.070,95 €/TTC.

62/2009 – MARCHE PUBLIC ASSURANCES

Considérant la consultation lancée par appel d'offres en 4 lots pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Ville et du CCAS,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres pour le choix des titulaires et l'attribution des différents lots,

Le marché est signé pour :

- **le lot n° 1 : Responsabilité civile et protection juridique**, avec Paris Nord Assurances Services (PNAS), 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS,
- **le lot n° 2 : Dommages aux biens**, avec le GAN, agents généraux Xavier GRIMAUD et Alexandre SARLAY, 17 bis rue de la Marne – BP 22 - 86001 POITIERS CEDEX,

- **le lot n° 3 : Flotte véhicules**, avec la SMACL, 141 avenue Salvador Allendé – 79031 NIORT CEDEX 9,

- **le lot n° 4 : Risques statutaires**, avec le groupement AXA France Vie et GRAS SAVOYE, 2 à 8 rue Ancelle – BP 129 - 92 200 NEUILLY SUR SEINE,

Les contrats prennent effet au 1^{er} janvier 2010, pour une période de 5 ans.

Les prix du marché sont les suivants :

Lot 1 :	HT	Taxes et frais	TTC
Responsabilité civile	9.401,22 €	901,11 €	10.302,33 €
Protection juridique	2.018,35 €	181,65 €	2.200,00 €

Lot 2 :	HT	TVA	TTC
Dommage aux biens	14.822,22 €	1.193,31 €	16.015,53 €

Lot 3 :	HT	TVA	TTC
Flotte véhicules	18.528,52 €	3.801,77 €	22.330,29 €

Lot 4 :

Risques statutaires	Option 1 : 4,88 % de la base CNRACL
---------------------	-------------------------------------

01/2010 – AVENANTS A CERTAINES CONVENTIONS POUR LES LOGEMENTS

COMMUNAUX

Considérant qu'afin de faciliter la gestion des loyers des logements communaux, il convient de modifier certaines conventions en remplaçant leur clause d'indexation par l'application de la délibération fixant les loyers.

Les conventions de 5 logements sont concernées.

L'article 3 relatif à la redevance d'occupation est modifié, les tarifs étant appliqués suivant le tableau des tarifs communaux en vigueur (à ce jour délibération du 12 décembre 2008).

Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010, les autres clauses des conventions restant inchangées.

02/2010 – CONTRAT DE MAINTENANCE LOGITUD POUR LE PROGICIEL DE GESTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Considérant le besoin de renouveler le contrat de maintenance du progiciel de gestion de la police municipale,

Un contrat est signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS, à effet au 1^{er} janvier 2010, pour une durée d'un an.

Le tarif forfaitaire représente un montant annuel de 551,83 €/TTC.

03/2010 – MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU PROFIT D'UNE FAMILLE NECESSITEUSE

Considérant la nécessité d'héberger une famille et la disponibilité d'un logement communal de type III cours Foch à Crépy-en-Valois.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une période de 6 mois.

Le logement est consenti à titre gracieux. Il est demandé une contribution de 80 € pour les charges de chauffage, l'électricité, le gaz et l'eau restent à la charge de l'occupant.

04/2010 – CONTRAT DE MANDAT POUR LA REALISATION DU GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE

Un contrat pour la réalisation d'un guide pratique est signé avec la Société PRIAM, à effet du 1^{er} février 2010, pour une durée de 6 mois.

La réalisation du guide pratique sera financée par l'insertion publicitaire, pour laquelle la société PRIAM reçoit mandat.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 0 h 20.

Le Maire,

Arnaud FOUBERT